



PERONNE

Les Pêcheurs Péronnais
3, place Louis Daudré - Mairie de Péronne - 80200 PERONNE
Tél : 03-22-84-03-88 - Email : delabypatrick@orange.fr
<http://lespecheursperonnaisjimdo.com>

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

Parcours

Etangs : 23,5 hectares

- Cam
- Le petit Cam
- Etang du brochet
- Robecourt,
- Le Pont Blackburn,
- Etang de la tourbière
- Glavion
- Saint-Denis

Membres du bureau

Président

DELABY Patrick

Vice-Président

VARELA José

Trésorier

Secrétaire

HAGARD Sylvain

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Présentation

L'association "Les Pêcheurs Péronnais" vous propose de pêcher dans des étangs de la vallée de la Somme mais également dans le canal à grand gabarit

Tous les types de pêche sont possibles : blancs, carnassiers, carpe de jour ou de nuit et pêche en carpodrome.

Un camping est situé à proximité des secteurs de pêche.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

| Cartes | Carte Interfédérale | Carte Majeure | Carte Mineure | Carte Femme | Carte -22ans | Carte Journalière | Carte Hebdomadaire |
|----------|---------------------|---------------|---------------|-------------|--------------|-------------------|--------------------|
| Tarifs * | - | 78.00€ | 30.00€ | 35.00€ | 6.00€ | 14.00€ | 33.00€ |
| OPTIONS | | | | | | | |

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Au Bar du Champ de Foire - 14, avenue de la Gare - 80200 FLAMICOURT - 03-22-84-64-65

Chez Josse La Crise - Mr Alexandre Josse - 6, Faubourg de Paris - 80200 Péronne - 0624935080

Le Graal - Mr Laurent Léveque - 24, Chaussée Léon Blum - 80340 Cappy - 0322.74.06.20,

Les Appâts de l'Artois - 25, Avenue de l'Europe - 80200 PERONNE - 03-22-84-57-80

Restaurant du Port - 18, rue Maulin - 80200 FEUILLERES - 03-22-84-10-40

SARL BG - 10, Avenue des Australiens - 80200 PERONNE - 09-81-77-27-78

Règlement

La fermeture des étangs en totalité ou en partie consécutive à un alevinage ou à une décision du bureau motivée par des circonstances sera communiquée par voie de presse et affichage chez les dépositaires ou au bord des étangs.

Il est interdit de pêcher à partir des ponts.

Il n'existe aucune place réservée ou attribuée.

NO KILL sur toutes les carpes (les carpes doivent être remises à l'eau de suite).

Sont interdits : camping, baignade, dépôt de déchets et ordures, dégradation des abords et de la végétation et feux nus.

Les bourriches et sac de conservation sont interdits.

Pour le respect de l'environnement tout pêcheur est prié reprendre ses déchets.